



## Gérance location restaurant

Par **La vie78**, le 13/11/2020 à 14:31

Bonjour,

Mon ami a un restaurant. Il n'arrive pas à avoir une bonne relation avec la gérante de restaurant, âgé de 77 ans souhaite laisser la gérance de la location à un notaire pour être tranquille. Est ce que les notaires font également ce genre de prestations et quel est l'honoraire pratiqué ?

Je vous remercie par avance pour la réponse apportée.

Cordialement,

Par **Marck\_ESP**, le 13/11/2020 à 15:00

BONJOUR

S'agit-il d'une location professionnelle simple ou d'une location-gérance de l'établissement ?

Par **Yukiko**, le 13/11/2020 à 15:02

Bonjour,

Je comprends que votre ami possède un local commercial donné à bail à un restaurateur.

Si c'est bien cela, il peut confier la gestion locative à un administrateur de biens, de préférence spécialisé dans les immeubles professionnels, ou à un notaire. Pour les honoraires, il faut compter une dizaine de % du montant du loyer encaissé. Un administrateur de biens spécialisé serait à préférer à un notaire peu accoutumé avec les locaux d'entreprises.